



Paris le 04 octobre 2011

**CALENDRIER PREVISIONNEL  
PERMUTATIONS  
INFORMATISEES**

Les dates définitives seront publiées dans la note de service qui paraîtra en principe au BO du jeudi 10 novembre 2011 ; le calendrier prévisionnel est le suivant :

<b>Jeudi 10 novembre 2011</b>	Publication de la note de service et ouverture de la plateforme "Info mobilité"
<b>Jeudi 17 novembre 2011 à 12h00</b>	Ouverture des inscriptions dans l'application Siam I-prof dans les départements.
<b>Mardi 6 décembre 2011 à 12h00</b>	Clôture des inscriptions dans l'application Siam I-prof et fermeture de la plateforme « Info mobilité »
<b>Vendredi 9 décembre 2011 au plus tard</b>	<b><u>Dans les services départementaux</u></b> Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.
<b>Vendredi 16 décembre 2011 au plus tard</b>	Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les inspections académiques.
<b>Vendredi 3 février 2012 au plus tard</b>	Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures. Vérification des vœux et barèmes. Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.
<b>Mercredi 8 février 2012 au plus tard</b>	Date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et des demandes d'annulation ou de modification de candidature.  Consultation des barèmes validés par l'IA sur I-prof.
<b>A partir du vendredi 10 février 2012</b>	<b><u>Au Ministère de l'éducation nationale</u></b> Contrôle des données par les services centraux. Traitement des demandes de mutations.
<b>Lundi 12 mars 2012</b>	Diffusion individuelle des résultats.